

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR  
UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé  
3 Place François Albert  
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) :  M.  Mme  
Nom : BRANGER  
Prénoms : FABIEN GERARD JEAN  
Profession ou qualité : ENSEIGNANT  
Adresse : 2 rue de l'Auxances /  
86190 Vouillé  
Association : ECLIEU DE LA CROZILLE  
N° agrément DDJS pour les associations sportives : .....

MAIRIE DE VOUILLÉ  
18 SEP. 2025  
COURRIER ARRIVÉ

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3  catégorie 4(3)  
Lieu : 2 rue de l'Auxances - Vouillé  
Du : 20/09/25 à 14 heure(s)..  
et Du : 21/09/25 à 14 heure(s)..  
Au : 20/09/25 à 01 heure(s) 30  
Au : 21/09/25 à 23 heure(s) 00

A l'occasion de (4) : Festes ouvertes Eclieu de jeunesse nationale

Fait à : VOUILLÉ

des habitats légers & réversibles Le : 29/01/2018

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2025/38

Le Maire de

Vouillé

Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique  
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 20/09/2025 à 14 heure(s) 00  
du : 21/09/2025 à 14 heure(s) 00  
au : 20/09/2025 à 01 heure(s) 30  
au : 21/09/2025 à 23 heure(s) 00

à (5) : Eclieu La Crozille, 2 rue de l'Auxances à Vouillé (Vienne)

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 18/09/2025

Par délégué Le Maire,



François L... EN-LA

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné  au demandeur  à la gendarmerie  à la préfecture  à la mairie